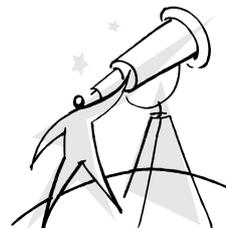




Info-GT



GT 4 - 16 FÉVRIER 2009 RESSOURCES NATURELLES

Opération de développement rural de la Commune de Chiny

De quoi parle-t-on ce soir ?

L'objectif est d'aborder les thématiques aussi variées que l'environnement, la gestion des ressources naturelles (eau, nuisances, biodiversité, déchets, énergie, préservation paysagères), mais aussi les questions agricoles et forestières.

La commune de Chiny dont

44% de son territoire est en zone Natura 2000 et 55% est constitué de forêt est particulièrement concernée par l'enjeu de la protection, la valorisation des ressources naturelles.

On peut ainsi noter l'enjeu de lutte contre les pollutions, la protection de la nature,

des paysages, de la biodiversité mais aussi sa valorisation pour les habitants et pour les visiteurs dans le cadre du tourisme.

N'oublions pas aussi les opportunités de développement économique que sont l'agriculture, la forêt, voire l'énergie.

Qu'en dit le diagnostic ?

Ressources naturelles

Chiny est avant tout une commune forestière (55 % de son territoire est couvert de forêts). Les terres agricoles représentent 34,5 % de la superficie communale. Seulement 2,6 % de son territoire est urbanisé.

La commune de Chiny est située sur deux régions géologiques, morphologiques et paysagères : la Gaume (principalement) et l'Ardenne (villages de Chiny et de Suxy). Ces deux régions présentent des caractéristi-

ques différentes.

L'altitude varie entre un minimum de 315 mètres (Moyen) et un maximum de 430 mètres (Chiny). L'action érosive de la Semois combinée à la structure géologique et à la composition des roches a permis le dégagement d'un relief en cuesta (ligne de crête bordée d'un côté d'une pente abrupte et de l'autre d'une pente douce orientée ici au Sud). La commune de Chiny est traversée par la cuesta sinémurienne.

De nombreux cours d'eau prennent leur source dans la commune de Chiny. Les deux principaux sont la Semois et la Vierre (affluent de la Semois). A noter que de nombreux terrains sont repris en zone inondable(ex : village de Moyen). Un bar-

rage a été érigé sur la Vierre en aval de Suxy dans le but de produire de l'électricité (hydro-électricité). Il est également utilisé comme lieu de pêche ou d'activités touristiques (promenades).

La structure géologique de la commune de Chiny est principalement caractérisée



Carrière d'Izel

par la présence de marnes (les marnes de Jamoigne au Nord et les marnes de Warcq au Sud). Une importante carrière située au Sud de Pin exploite le sous-sol



Termes

Dans ce numéro :

Le diagnostic	2
Résultat des consultations	3
Le contrat de rivière Semois	3
Les zones Natura 2000	4
L'usage des produits phytosanitaires	4
Le bœuf des prairies gaumaises	4
L'utilisation d'une chaudière à bois	5
Environnement et développement durable	5

Qu'en dit le diagnostic ? ... suite

pour produire du sable et du grès concassé. La cuesta sinémurienne, située au Sud de la commune, est à l'origine de nombreux phénomènes karstiques. Au niveau pédologique, les sols sont aptes ou modérément aptes à la pâture et la culture. Ils conviennent mieux aux boisements.



Suxy

La commune compte de nombreux sites de grand intérêt biologique (SGIB), quatre réserves naturelles (dont deux domaniales) et de nombreux arbres et haies remarquables.

Cinq sites Natura 2000 s'étendent sur la commune de Chiny. Ils couvrent une superficie de 5.046,2 ha, soit un peu plus de 44 % du territoire communal. Il s'agit de sites forestiers (forêt de Chiny) mais aussi de milieux ouverts (plaine alluviale de la Semois, pré de fauche...).

La commune de Chiny adhère depuis sa création au Contrat de Rivière Semois. D'autres actions environnementales sont également menées.

L'agriculture

En 2006, la superficie agricole utilisée (SAU) s'élevait à 2.712 ha. Globalement, la SAU a augmenté par rapport à 1996 (+ 4 %) même si le niveau de 2006 est inférieur à celui atteint en 2003. La même augmentation de la SAU est constatée sur la région jurassique.

La SAU est quasi exclusivement vouée aux superficies toujours couvertes d'herbes (93 %). Les céréales pour le grain et les fourrages des

terres arables sont très peu représentés. Cette situation est assez différente à celle rencontrée sur la région jurassique.

On dénombre encore 66 exploitations agricoles sur le territoire communal de Chiny. On assiste à une diminution importante du nombre d'exploitations (- 37 %) mais qui semble s'atténuer ces dernières années. Cette tendance générale est également rencontrée sur la région jurassique. La structure des exploitations agricoles de Chiny selon la taille montre qu'il s'agit principalement de « grosses » exploitations (plus de 50 ha).

La quasi totalité des exploitations agricoles sont orientées vers l'élevage bovin avec une très large prédominance (plus ou moins 90 %) de l'élevage pour la viande sur l'élevage laitier.



Deux tiers des chefs d'exploitation agricole ont moins de 55 ans et même plus ou moins 40 % ont entre 35 et 44 ans. Toutefois, les jeunes agriculteurs (moins de 35 ans) sont peu nombreux. De plus, plus de 40 % des chefs d'exploitation ayant 50 ans et plus n'ont pas de successeur connu alors que 55,6 % sont dans l'expectative.

La forêt

La forêt couvre une superficie de l'ordre de 6.300 ha (55 % de la superficie totale de la commune) dont 53 % de bois publics. La commune

est propriétaire de 3.165 ha (dont 662 sur la commune de Tintigny).

La forêt feuillue occupe 75 % de la surface des bois communaux. Les essences principales sont le hêtre puis le chêne et le bouleau. La forêt résineuse représente donc les 25 % restants avec comme principale essence l'épicéa.

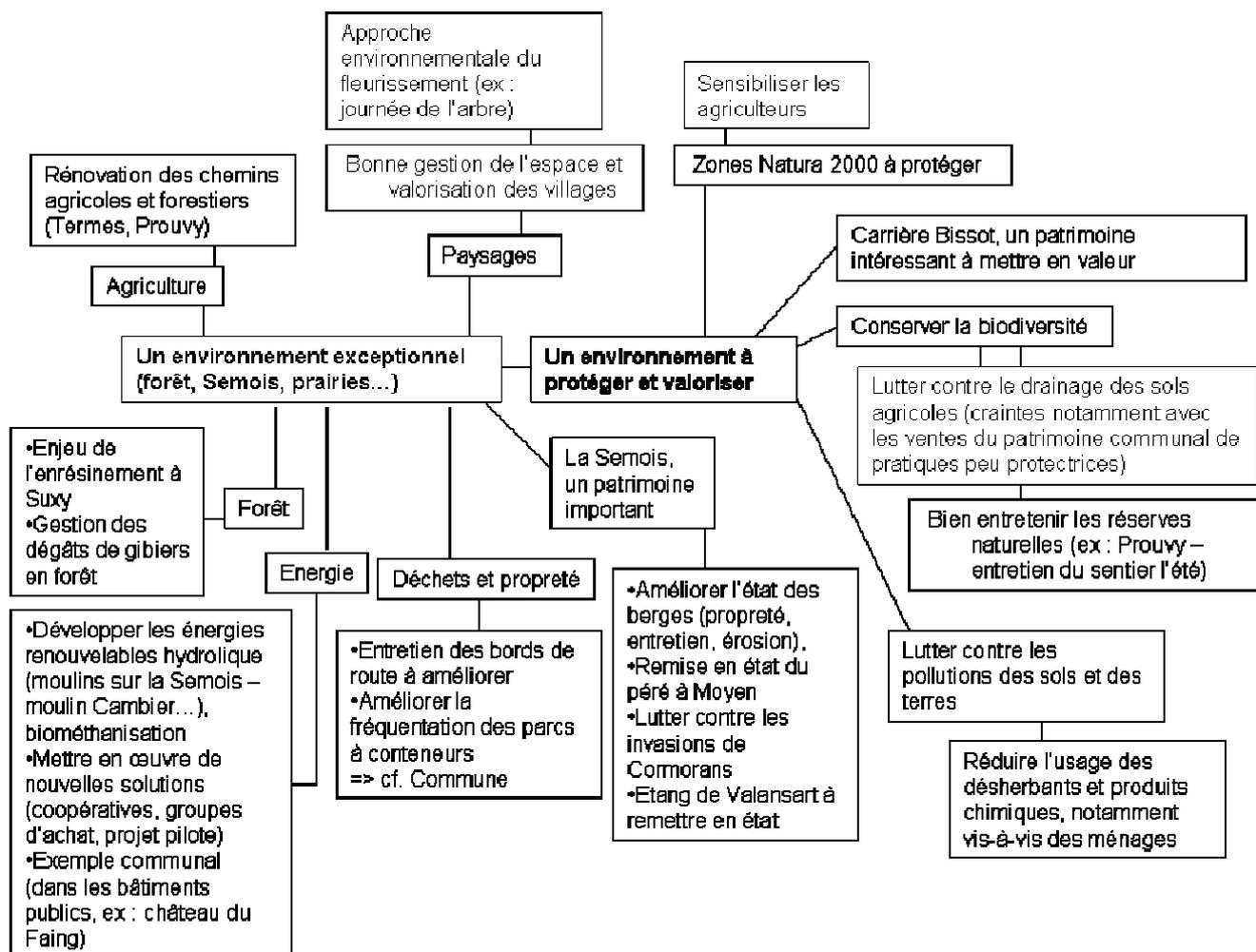
Les principaux rôles de la forêt communale gérée par les services de la DNF sont : économique, social, récréatif, cynégétique et écologique.

Les revenus pour la commune liés à la forêt s'élevait en 2006 à 942.500 € (dont 83,5 % liés aux ventes de bois). Les revenus issus de la vente des bois est assez aléatoire (scolyte, tempête...) tandis que les revenus provenant des locations de chasse sont en augmentation.

Pour pallier les diminutions de revenus liés aux scolytes, un plan de régénération pour la forêt communale couvrant les années 2007-2016 a été établi visant à augmenter temporairement les coupes dans les gros bois de résineux.



Qu'on exprimé les habitants ?



Le contrat de rivière Semois

Le contrat de rivière est un outil de gestion participative de l'eau à l'échelle d'un bassin hydrographique. Le contrat de rivière Semois 2007-2009 couvre l'entièreté du bassin de la Semois. La commune de Chiny participe depuis le début (1993) à



La Semois à l'embarcadère

cette initiative de gestion partagée du cours d'eau et de ses affluents. Les partenaires ont ainsi développé un programme d'actions pour restaurer et améliorer la qualité de l'eau et de l'environnement au sein du bassin versant.

Les actions concernant Chiny pour les prochaines années sont notamment :

- L'aménagement paysager du Pont St Nicolas à Chiny (F32),
- La résolution des problèmes de piétinement du bétail dans les cours d'eau sur la commune de Chiny (sensibilisation des agriculteurs, régularisation et incita-

tion à la pose de clôture) (F31)

- Dégagements de points de vue et mise en valeur des sites d'intérêts paysagers (F05 et F08)

Des actions plus globales sont organisées : lutte contre les plantes invasives, surveillance de la qualité des eaux, programme d'assainissement, actions de sensibilisations...



Erosion des berges

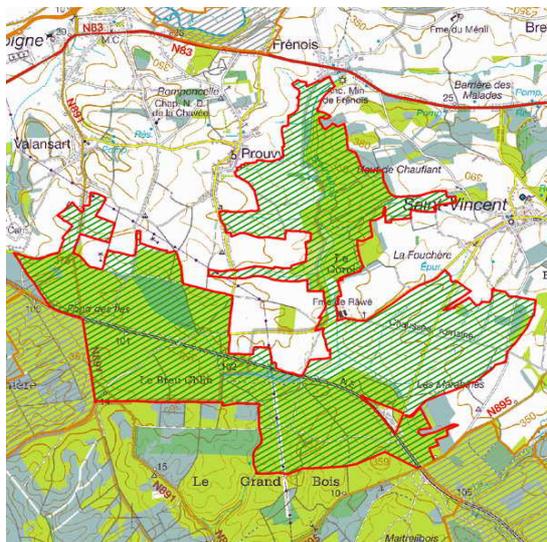
Les zones Natura 2000

44% du territoire de Chiny est classé en zone Natura 2000. Ce sont essentiellement des espaces forestiers mais aussi des prairies ou des zones humides.

Mené à l'échelle européenne selon des normes propres à chaque état de l'Union, le programme Natura 2000 s'attache à préserver certaines espèces ainsi que les milieux naturels qui les abritent pour leur permettent de se développer harmonieusement. Ces zones ne sont pas des réserves

et les activités humaines sont évidemment possibles.

En Wallonie, les premiers textes organisant la gestion de ces zones (autorizations, interdictions, recours...) sont parus en octobre 2008. A noter que cette législation n'est pas encore définitive.



L'usage des produits phytosanitaires

En janvier 2009, le Parlement européen a définitivement adopté un texte interdisant « la mise sur le marché et l'utilisation des substances cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction ». Vingt-deux pesticides sont identifiés.

Au-delà de l'utilisation des produits phytosanitaires par les agriculteurs, la question se pose aussi dans les administrations et chez les particuliers.

En effet 60% des produits sont utilisés par les agriculteurs, 30% par les particuliers, 3 % par les administrations publiques et 0,3% par infrabel

(autour des voies ferrées).

Une conférence organisée en novembre dernier à Saint-Hubert par les Contrats de rivière de la Province du Luxembourg a permis d'aborder cette question. Quelques points peuvent être notés :

Il existe des solutions pour réduire l'utilisation de ses produits par les Communes (plan de désherbage, gestion différenciée des espaces verts). On peut aussi citer des solutions pratiques comme le paillage, le choix des revêtements de sols...

La commune de Rochefort s'est

ainsi lancée dans une démarche de ce type, avec succès pour l'instant.

Pour les particuliers, la réglementation va aussi évoluer et éviter de leur donner accès à des produits trop agressifs. La sensibilisation, le bon usage ... et l'huile de coude restent des solutions incontournables.

Pour en savoir plus : la synthèse de la journée sur le blog.

Le Bœuf des prairies gaumaises

Une expérience de diversification agricole intéressante. Dans le cadre du groupe d'actions local Cuestas qui regroupe les 3 communes de Etalle, Tintigny, Meix-Devant-Virton,



un projet de développement d'une filière viande a été lancé en 2007.

4 Institutions, 5 agriculteurs, 10

consommateurs et 6 naturalistes ont signés un cahier des charges ayant pour objectif de produire et commercialiser de la viande de bœuf selon certains critères :

- Un élevage fondé sur le pâturage : une croissance lente, une alimentation naturelle et une gestion en troupeau
- Une articulation entre élevage et environnement à l'échelle de toute la ferme

- Une filière négociée entre le acteur d'un territoire : la Gaume
- Un produit de qualité : viande typée, persillée, goûteuse et de couleur rouge.

La viande est ensuite vendue directement au consommateur durant l'automne (de septembre à janvier) sous forme de colis de 10 kg.

Pour en savoir plus : www.boeufgaume.be

L'utilisation d'une chaudière au bois dans une école

En 2007-2008, la rénovation de l'école du village de Ambly, dans la commune de Nassogne a permis la mise en place d'une chaudière à granulé bois.

Cette rénovation a eu recours aux matériaux les plus écologiques et naturels afin de garantir la qualité de l'air et de vie dans le bâtiment tout en préservant le patrimoine bâti et le confort des occupants : charpente et châssis en bois du pays, ardoises naturelles, isolation des sols et murs en matériaux naturels (argiles et cellulose de papier recyclé), plâtre sans formaldéhyde, maçonnerie en

terre cuite et moellons calcaires...

Le chauffage a aussi été conçu dans cette perspective. Plus techniquement, la chaudière est une chaudière Ökofen Pellematic de 15 kW, à foyer volcan, à décendrage et nettoyage automatiques des échangeurs. Elle est alimentée en granulés de bois à partir d'un silo de stockage maçonné dont le fond est en forme de « V ». Le silo et la chaudière sont situés dans le hall d'entrée de l'école. Les granulés sont extraits du silo principal via une vis sans fin et conduits dans le silo tampon de la chaudière par un convoyeur pneu-

matique à raison de 1, voire 2 remplissages par jour. Le tout est commandé automatiquement par la chaudière.

Les granulés de bois proviennent d'entreprises régionales et sont produits à partir de sous produits de bois des scieries.

D'un point de vue financier, l'investissement a été de 21.611 euros TVAC.

Des informations plus précises sont disponibles sur le blog (fiche descriptive)

Environnement et développement durable

Le pilier environnemental est l'un des mieux connu du développement durable (dd).

En effet, la notion du développement durable est née de la **prise de conscience de la limitation des ressources de la nature et de l'impact de l'homme** sur la faune, la flore, les éco-systèmes, etc.



Ainsi, en Belgique, la tendance est à la régression de la diversité à la fois des espèces et de leurs habitats naturels ou semi-naturels. Les causes sont multiples et diversifiées : pollution des eaux de surface, eutrophisation des milieux naturels, apparition d'espèces invasives, inten-

sification de l'agriculture et de l'exploitation forestière, homogénéisation des modes de gestion, fragmentations des habitats, développement croissant des infrastructures de communication et de loisirs. En Région wallonne, 10 % des espèces sont d'ores et déjà éteintes et près de 30 % sont menacées de disparition. (*source : inter-environnement wallonie*)

Un des trois objectifs du dd est « de réduire les impacts négatifs des activités humaines sur l'environnement et exploiter de manière soutenable les ressources naturelles ».

En pratique, comment ?

D'abord on peut citer les **pratiques individuelles**. En modifiant ses comportements, ses achats, chaque citoyen peut contribuer à réduire son impact écologique. Par exemple, dans pour les bâtiments (une meilleure isolation, la réduction des consommations électrique, l'utilisation d'énergie renouvelables, de chauffage, d'eau...), les déplacements (privilégier les transports en commun...), par ses achats... De nombreuses associations, brochures ou sites-web donnent des solu-

tions pour y parvenir.

Les administrations et les entreprises publiques ont aussi une fonction d'exemple particulièrement intéressant. On peut ainsi citer la commune luxembourgeoise de Beckerich (2 500 habitants) dont les initiatives pour réduire la consommation énergétique sont remarquables. Les administrations communales peuvent aussi être pilotes en la matière.

Au-delà des initiatives individuelles, n'oublions pas aussi les textes de plus grande échelle favorisant l'environnement (Réseau Natura 2000, interdiction de certains produits phytosanitaires...) et plus largement contribuant à un développement plus durable.

« RÉDUIRE LES
IMPACTS NÉGATIFS
DES ACTIVITÉS
HUMAINES SUR
L'ENVIRONNEMENT
ET EXPLOITER DE
MANIÈRE
SOUTENABLE LES
RESSOURCES
NATURELLES »

Opération de développement rural de la Commune de Chiny

VILLE DE CHINY



Administration communale de Chiny
Rue neuve, 33
6810 Jamoigne
Echevin : Joëlle DEBATY
Administration : Bruno HARDY
Tél : 061 32 53 53 - Fax : 061 32 53 65



Fondation rurale de Wallonie
Rue de France, 19A
6730 Tintigny
Agents de développement :
Bruno ECHTERBILLE et Gervaise
ROPARS
Tél : 063 44 02 02 - Fax : 063 44 02 09



IMPACT SPRL
Rue des Chasseurs Ardennais, 32
6880 Bertrix
Tél : 061 41 54 54—Fax : 06141 55 07

Depuis le printemps 2008, la commune de Chiny réalise sa troisième opération de développement rural, basée sur la participation citoyenne et la mise en évidence d'objectifs à long terme.

Des réunions d'information et de consultation dans les villages ont été organisées en mai et juin 2008. L'automne a vu la mise en place de la Commission locale de développement durable. Celle-ci va maintenant travailler par groupe de travail thématique sur les questions importantes pour la commune dans les prochaines années.

Les groupes de travail ont pour objectif de :

- vérifier et enrichir le diagnostic
- dégager des solutions aux problèmes identifiés dans le diagnostic
- préparer la décision de la CLDR

Pour en savoir plus ...

RETROUVEZ NOUS
SUR LE WEB :

www.chinyrural.net



Sites internet et bibliographie

Produits phytosanitaires :

Brochure « Biocides et pesticides : pas sans risques » du SFP Santé publique (<http://www.fytoweb.fgov.be/indexFr.asp>)

Deux associations qui peuvent aider et accompagner les Communes :
www.adalia.be ;
www.gestiondifferenciee.be

Natura 2000 :

<http://natura2000.wallonie.be>

<http://www.uvcw.be/espaces/natura2000/476.cfm>

Energie

Portail de l'énergie en Région wallonne : <http://energie.wallonie.be>

Environnement et DD

Rapport sur l'environnement en Wallonie 2008 : <http://environnement.wallonie.be/>

Inter-environnement Wallonie :
www.iewonline.be

Brochure « Ma planète ma Com-

mune : Cette brochure est disponible gratuitement sur simple demande (081 255 280 ou iew@iewonline.be – téléchargeable sur <http://www.iewonline.be/spip.php?article223>)

Définitions

Cuestas : une ligne de crête bordée d'une pente abrupte d'un côté, et de l'autre d'une pente douce orientée au sud.

Rappel du calendrier du premier trimestre 2009

12/01/09 CLDR plénière - Agenda 21 local
26/01/09 GT 2 - Aménagement du territoire, villages
30/01/09 GT1 - Tourisme et économie locale
9/02/09 GT3 - Mobilité
16/02/09 GT4 - Ressources naturelles

2/03/09 GT5 - Solidarité - intégration sociale
9/03/09 GT6 - Partenariats et monde associatif
16/03/09 GT7 - Créativité et culture
23/03/09 GT8 - Energie
30/03/09 CLDR plénière - Rapport et synthèse des GT